



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU 10 MARS 2026**

Le dix mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon sur Gironde, sous la présidence de Madame Laure BEGOT, Présidente.

L'ordre du jour était :

- 1) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2025,
- 2) Approbation du compte administratif de l'exercice 2025,
- 3) Affectation du résultat 2025,
- 4) Vote du budget primitif 2026,
- 5) Vote de participation 2026 des communes,
- 6) Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Budget Primitif 2026,
- 7) Informations et questions diverses.

**Membres en exercices : 6**

**Membres présents : 6**

**Quorum : 4**

Etaient présents : Mesdames Laure BEGOT, Mylène HERNANDEZ, Josette BLOUIN, Caroline QUERAL, Edith ANGLADE, Carine ARNAUD.

Était absente : Madame Sylvie BERLAND (*remplacée par Mme BLOUIN Josette, déléguée suppléante*).

Secrétaire de séance : Madame Josette BLOUIN

**La séance est ouverte à 18h35.**

*Le Conseil Syndical a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.*

**1) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2025.**

Madame la Présidente du SIRP présente les chiffres du compte de Gestion 2025, tenu par le Service de Gestion Comptable de Saint André de Cubzac.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires totales (a)	63 270,00	63 270,00
Titres de recette émis (b)	60 233,48	60 233,48
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b - c)	60 233,48	60 233,48
<b>DEPENSES</b>		
Autorisations budgétaires totales (e)	63 270,00	63 270,00
Mandats émis (f)	56 234,08	56 234,08
Annulations de mandats (g)		
Depenses nettes (h = f - g)	56 234,08	56 234,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
(d - h) Excédent	3 999,40	3 999,40
(h - d) Déficit		

*Le Conseil approuve le compte de gestion 2025 à l'unanimité (6 voix pour).*

**2) Approbation du compte administratif de l'exercice 2025.**

Madame Laure BEGOT donne la présidence de l'assemblée à Madame Josette BLOUIN et quitte immédiatement la salle.

Madame Josette BLOUIN présente le compte administratif de l'exercice 2025, explique le tableau résumant les opérations de l'exercice 2025, en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement, le résultat définitif laisse apparaître un excédent de 7 035.92€.

*Le Conseil approuve le compte administratif 2024 à l'unanimité (5 voix pour).*

### 3) Affectation du résultat 2025,

Madame Laure BEGOT reprend la Présidence et présente l'affectation du Résultat 2025, elle propose d'affecter l'excédent de 7 035.92€ au budget de fonctionnement (R002).

*Le Conseil accepte l'affectation du résultat 2025 à l'unanimité (6 voix pour).*

### 4) Vote du budget primitif 2026,

Madame la Présidente explique à l'assemblée que le budget 2026 a été préparé en prenant en compte les sorties et animations projetées par les enseignants. Il a été convenu de faire un voyage de fin d'année pour les classes de PS-MS et GS-CP (avec une nuitée). Les sorties piscine ont été prévues au budget.

La somme budgétisée pour le transport collectif correspond aux frais de transports imposés par la Région Nouvelle Aquitaine aux usagers du transport scolaire (30€ par enfant ou 210€ pour un enfant domicilié hors RPI). Le SIRP avait décidé de prendre à sa charge, la totalité de cette participation afin de laisser ce service gratuit pour les familles.

Fonctionnement				
Dépenses 2025				proposition
Article	Désignation	Budgétisé	Réalisé	2026
60632	Fourniture de petit équipement	250,00 €	- €	250,00 €
6067	Fournitures scolaires	6 170,00 €	6 448,13 €	6 620,00 €
623	Fêtes et cérémonies	2 300,00 €	2 397,28 €	2 100,00 €
624	Transp. Coll	1 600,00 €	- €	2 100,00 €
	frais de T divers	3 700,00 €	2 649,34 €	3 600,00 €
6288	Autres services (voyage)	4 250,00 €	3 933,90 €	4 250,00 €
Chap 011		18 270,00 €	15 428,65 €	18 920,00 €
6218	Autre personnel extérieur	45 000,00 €	40 805,43 €	43 000,00 €
Chap 12		45 000,00 €	40 805,43 €	43 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>				<b>61 920,00 €</b>

Recettes 2025					proposition
Article	Désignation	Budgétisé	Réalisé	2026	
7472	Subv Région	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
7473	Subv Dep	- €	- €	- €	
74741	Particip. Des commun	57 233,48 €	57 233,48 €	51 884,08 €	
Chap 74		60 233,48 €	60 233,48 €	54 884,08 €	
2	Excédent Ant.	3 036,52 €	- €	7 035,92 €	
Chap 002		3 036,52 €	- €	7 035,92 €	
2713	Liberalités reçues	- €	- €	- €	
Chap 77		- €	- €	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				<b>61 920,00 €</b>	

70 € (6067) Fournitures scolaires Classe		6 440,00 €
PS-MS: 27 élèves	1 890,00 € CE1-CE2	1 540,00 €
GS-CP: 20 élèves	1 400,00 € CM1-CM2	1 610,00 €
<b>Total élèves:</b>	Bayon: 69 St Seurin: 23	<b>92</b>
(6067) Fournitures scolaires Garderie		180,00 €
Garderie: 150,00 € + 30€		
(6067) Fournitures scolaires		<b>6 620,00 €</b>
(623) Fêtes et cérémonie		2 100,00 €
bonbon - Chocolat 400,00 €	cadeaux Noel: 700,00 €	
spectacle 1 000,00 € forfait par an	Bayon 450,00 €	250,00 €
(624) Transport Divers		3 600,00 €
fofait annuel (dont voyage fin année) 2 500,00 €	Dépenses imprévues 300 €	
Bus pour la piscine 800,00 €		
(6288) Voyages et Sorties		4 250,00 €
Voyages divers 200,00 € par classe total pour 4 classes: 800,00 €		
Voyage fin d'année 3 000,00 € forfait par an piscine 450,00 €		

*Le Conseil approuve, à l'unanimité, le budget primitif proposé par Madame la Présidente (6 voix pour).*

### 5) Vote de participation 2026 des communes,

Madame la Présidente présente le détail du calcul concernant la participation des communes conformément aux statuts du SIRP.

Participation au fonctionnement pour l'année 2026 : 51 884,08€

- Commune **BAYON SUR GIRONDE** : **35 944,93 €**

- Commune de **SAINT SEURIN DE BOURG** : **15 939,15 €**

*Le Conseil valide la participation communale 2026 à l'unanimité (6 voix pour).*

### 6) Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Budget Primitif 2026,

Madame la Présidente rappelle aux élus que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2025, le syndicat doit définir une fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de la séance suivante, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

#### **7) Informations et questions diverses :**

**La séance est levée à 18h57.**

**La Présidente, Laure BEGOT**

**La secrétaire de séance, Josette BLOUIN**

